



Rapport de la commission des finances
chargée de l'examen
du rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
à l'appui d'une deuxième étape
du programme d'assainissement des finances

(Du 30 novembre 2016)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. COMPOSITION DE LA COMMISSION

La commission des finances est composée de M^{mes} et MM. Fabien Fivaz (président), Pierre-André Currit (vice-président), Johanne Lebel Calame (rapporteuse), Martine Docourt Ducommun, Cédric Dupraz, Philippe Haeberli, Olivier Haussener, Alexandre Houlmann, Damien Humbert-Droz, Baptiste Hurni, Andreas Jurt, François Konrad, Jean-Charles Legrix, Laurent Schmid, Alexandre Willener.

2. EXAMEN DU RAPPORT ET CONCLUSIONS

La commission a examiné le rapport 16.041 en parallèle avec le rapport 16.040, Budget de l'État pour l'exercice 2017 et Plan financier et des tâches 2018-2020. Son rapport sur le budget 2017 rend compte de ses délibérations sur les deux objets.

En tant que rapport d'information, le rapport 16.041 ne fait pas l'objet d'un vote.

Le Grand Conseil devra cependant se prononcer sur la concrétisation de cette deuxième étape du programme d'assainissement des finances lors de votes sur des amendements au budget 2017 et sur des projets de lois et de décrets, à l'occasion du débat budgétaire 2016 ou ultérieurement. Ces éléments sont clairement identifiés dans le rapport de la commission sur le budget 2017.

Sans opposition, le présent rapport a été adopté par la commission, par voie électronique, le 29 novembre 2016.

À l'unanimité, la commission propose au bureau du Grand Conseil que le rapport soit traité par le Grand Conseil en débat libre.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 30 novembre 2016

Au nom de la commission des finances :

Le président,
F. Fivaz

La rapporteure,
J. LEBEL CALAME